

Stratégie Régionale de l'Eau en Nouvelle-Aquitaine et sa déclinaison en Politique régionale de l'eau

Séance plénière du 21 juin 2018

L'eau, élément fondamental et universel, sous la pression des activités humaines

L'eau est un élément universel et fondamental pour la vie, disponible en quantité finie. Elle fait partie du bien commun de la nation.

Après avoir rappelé ces éléments essentiels, le Conseil régional dresse un constat édifiant de la situation en Nouvelle-Aquitaine, à cheval entre les bassins hydrographiques Adour-Garonne et Loire-Bretagne. Celle-ci est liée aux pressions que l'eau subit de la part des activités humaines et qui sont appelées à s'amplifier avec l'accroissement démographique et l'évolution prévue du climat.

L'état des masses d'eau est globalement très éloigné des objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau : 2/3 des masses d'eau superficielles sont considérées comme dégradées, 1/3 des masses d'eau souterraines sont en mauvais état chimique. Le déséquilibre hydrologique dans l'ensemble du bassin versant Adour-Garonne est déjà de 200 à 250 millions de m³ par an, engendrant de façon régulière des restrictions d'usage en période estivale et la persistance de pressions sur la période hivernale. Ce déficit pourrait s'élever à 1,2 milliards de m³ en 2050 du fait du réchauffement climatique alors que la population aura progressé de 1,5 millions d'habitants. Cette situation tend à affaiblir la capacité des milieux naturels (notamment des zones humides et têtes de Bassin) à fournir gratuitement à notre société ses services écosystémiques (eau potable, autoépuration, régulation des écoulements, biodiversité, services culturels...).

La stratégie du Conseil régional

La stratégie proposée par le Conseil régional érige l'eau comme une ressource primordiale à préserver (qualité, quantité, aménités environnementales, biodiversité...) et vise à maîtriser et optimiser les usages, une répartition équilibrée (eau potable, milieux, usages économiques, loisirs...) sur le long terme dans le respect des écosystèmes. Elle s'articule autour de 4 grandes orientations :

- Accompagner la maîtrise et l'optimisation de la consommation par l'innovation et les changements de pratiques ;
- Contribuer à la prise en compte des enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire et dans la gestion des risques naturels
- Préserver et restaurer les ressources en eau et les milieux aquatiques associés
- Développer et partager la connaissance.

La position du CESER

Le CESER partage l'analyse du Conseil régional sur le caractère vital de l'eau ainsi que sur le constat de la gravité de la situation et sur la nécessité d'agir. Il se félicite de l'adoption d'une stratégie en la matière, en lien avec ses compétences et axée sur le grand cycle de l'eau, même si pour certains l'affichage politique reste insuffisant.

Il souligne la nécessité d'une réelle déclinaison de cette stratégie dans l'ensemble des politiques régionales (action économique, éducation, formation professionnelle, environnement, aménagement du territoire...), qui doit aller au-delà de la seule déclinaison de la politique régionale de l'eau, adossée dans le cadre du règlement d'intervention associé.

Le CESER souligne l'importance d'associer, pour la mise en cohérence de cette politique, l'ensemble des acteurs économiques, environnementaux et associatifs concernés.

Il soutient la volonté de la Région de s'inscrire dans une approche intégrée par bassin versant en lien avec les autres acteurs de l'eau, en particulier avec les Agences de l'eau et les Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB). Le CESER regrette l'affaiblissement des Agences de l'eau suite aux ponctions financières de l'Etat et tient à préciser, concernant les EPTB, qu'ils ne recouvrent pas

l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine et que les EPCI ne leur transfèrent pas systématiquement leur compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Le CESER est donc attaché à ce que les EPCI puissent rester des partenaires de la Région pour la mise en œuvre de la GEMAPI.

Le CESER souligne aussi de l'importance de renforcer les solidarités amont/aval, interrégionales et transfrontalières. A cet égard, il insiste sur l'attention à porter au littoral compte tenu de l'impact de la gestion tant qualitative que quantitative de l'eau douce sur sa situation et celle des productions conchylicoles qui s'y développent¹.

Conscient de la complexité du sujet, il s'interroge sur la capacité de la stratégie régionale à apporter des réponses à la hauteur des enjeux.

Un consensus se dégage au sein du CESER pour considérer que chacun d'entre nous, en tant que citoyen, consommateur, salariés ou chefs d'entreprise etc., porte une part de responsabilité quant à l'état de la ressource, à travers ses usages eau potable et économiques de l'eau. Certains conseillers regrettent cependant l'absence de référence à l'agriculture dans les documents du Conseil régional alors que cette activité joue un rôle prépondérant dans la situation (47% des prélèvements en eau, quasi-totalité de l'ex Poitou-Charentes en zone vulnérable).

Bien qu'il s'agisse du petit cycle de l'eau, le CESER tient à exprimer l'importance qu'il accorde à l'eau potable et au service public qui s'y rattache. La préservation de l'eau potable doit constituer une priorité, en cohérence avec la hiérarchie établie dans le code de l'Environnement et rappelée dans la délibération (satisfaction des exigences de la santé, de la salubrité publique et de l'alimentation en eau potable, puis la préservation de la vie aquatique et du libre écoulement des eaux et enfin la satisfaction des usages économiques) et avec la résolution de l'ONU de 2010 pour laquelle le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme². La question du prix de l'eau et des écarts observés entre les territoires est posée, de même que l'établissement d'une tarification incitative, c'est-à-dire, avec un prix au m3 augmentant en fonction des volumes consommés au-delà d'un volume de base nécessaire pour les besoins vitaux.

La préservation des périmètres de captages prioritaires est aussi pointée comme un enjeu essentiel.

La gestion qualitative

Le CESER est également très sensible à la question de la qualité de l'eau. Il note que celle-ci est traitée dans le volet consacré à l'accompagnement aux changements de pratiques (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations...) et dans celui sur le développement et le partage de la connaissance, avec un accent mis sur le sujet essentiel des polluants à enjeux pour la santé (substances émergentes, perturbateurs endocriniens, pesticides). Des études épidémiologiques sur l'impact des nitrates seraient aussi utiles. Le CESER est aussi conscient que les différentes actions proposées pour les milieux naturels participent au maintien voire à l'amélioration de la qualité des eaux. Le CESER rappelle que 80% des pollutions du littoral sont d'origine terrestre, en provenance des deux bassins versants de la région. Le CESER met en exergue à ce titre une forme de pollution - les plastiques - qui n'est citée qu'une fois dans le rapport alors qu'il s'agit d'un problème de plus en plus préoccupant et qui constitue 80 % des déchets marins.

Le sujet de l'impact de la salaison des routes a été évoqué.

La gestion quantitative

Un volet important de la stratégie régionale est celui de la gestion quantitative. Le CESER est unanime pour considérer qu'il faut rétablir les équilibres quantitatifs. En revanche, il n'y a pas consensus sur les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Le Conseil régional prévoit d'accompagner la création ou l'agrandissement d'ouvrages de stockage. Son intervention est prévue d'une manière différenciée selon les territoires, sur la base des Programmes de Développement rural (PDR-cadre du FEADER) et règlements d'intervention existants à ce jour. Sa position pourrait évoluer, notamment, suite aux conclusions des différentes missions d'expertise et de concertation menées par les ministères en charge de l'Agriculture et de l'Environnement.

¹ La spécificité des caractéristiques géographiques du littoral de Charente-Maritime, de l'estuaire de la Gironde et du Bassin d'Arcachon à la rencontre des eaux douces et des eaux salées (présence notamment des vasières est propice aux productions conchylicoles, produits directement corrélés à la qualité des eaux littorales et à l'équilibre entre salinité et apport en eaux douces. Cf. le rapport du CESER Nouvelle-Aquitaine « La qualité des eaux littorales en Nouvelle-Aquitaine » (avril 2017).

² Le 28 juillet 2010, l'AG des Nations Unies adopte une résolution, sans aucune voix contre, précisant :

« Reconnaît que le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme ».

Les représentants de la profession agricole estiment que les propositions manquent d'ambition. De même que d'autres acteurs économiques, ils souhaitent un soutien plus volontaire à la création d'ouvrages permettant une gestion efficiente de l'eau basée sur un stockage hivernal.

Les représentants du monde de l'environnement mettent en avant, compte tenu de l'impact des ouvrages de stockage sur les milieux naturels et donc sur les services qu'ils fournissent gratuitement, la priorité à accorder aux économies d'eau, principalement agricole, et la nécessité pour cela d'un changement de pratiques.

La volonté d'instaurer le dialogue

En revanche, la volonté d'instaurer le dialogue est partagée.

Les projets de territoire rendus obligatoires par l'instruction gouvernementale de 2015 pour bénéficier des subventions des Agences de l'eau pour la création d'ouvrages de retenues de substitution (remplissage en hiver), se doivent d'être co-construits par l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de l'eau, sous l'égide des commissions locales de l'eau (CLE) lorsqu'elles existent. Ils peuvent constituer une opportunité pour sortir des blocages actuels, dès lors :

- qu'ils associent bien tous ceux qui sont concernés par le sujet,
- qu'ils contribuent à un diagnostic partagé sur l'état des lieux, intégrant tous les usages et l'état des milieux, faisant le lien entre quantité et qualité,
- qu'ils permettent d'explorer l'ensemble des solutions possibles et non la seule création de nouveaux ouvrages de stockage.

Chacune des solutions identifiées devrait faire l'objet d'un bilan coûts/avantages économique, social et environnemental.

Le CESER a également évoqué la dimension économique de l'eau à travers son usage thermal, secteur dont il rappelle l'importance économique pour la région.

Le CESER regrette la réception très tardive de la délibération et du document d'accompagnement qui ne lui a pas permis d'examiner l'ensemble du document de manière approfondie.



Proposition de la commission 3 « Environnement »
Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY



Vote sur l'avis du CESER

Stratégie Régionale de l'eau en Nouvelle-Aquitaine et sa déclinaison en politique régionale de l'eau

149 votants

Adopté à l'unanimité

Dominique CHEVILLON
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine